

Centre de santé et de services sociaux  
Jeanne-Mance



Centre affilié universitaire

**Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le  
PPU pôle du Quartier Latin**

**Le 8 novembre 2012**

**CSSS JEANNE-MANCE  
NOTRE MISSION VOTRE SANTÉ**

## Table des matières

1.	Introduction.....	3
2.	Présentation du CSSS Jeanne-Mance.....	3
2.1	Pour la santé et le bien-être de la population du territoire.....	3
2.2	Le Plan d'action local en santé publique 2010-2015 .....	5
3.	Portrait et enjeux du quartier latin .....	6
4.	Le PPU pôle du Quartier Latin .....	7
4.1	Un quartier jeune, habité, intelligent qui vit 24/7.....	7
4.2	Une expérience urbaine distinctive .....	11
5.	Synthèses des recommandations .....	14
5.1	Maintien et renforcement de la mixité sociale.....	14
5.2	Des environnements favorables à la santé .....	145
6.	Annexes.....	16
	Pôle du quartier latin (phase II), distribution des piétons blessés, 1999-2008	
	Pôle du quartier latin (phase II), distribution des cyclistes blessés, 1999-2008	
	Pôle du quartier latin (phase II), occupants de véhicules blessés, 1999-2008	
	Pôle du quartier latin (phase II), îlot de chaleur	

## 1. INTRODUCTION

Nous tenons d'abord à remercier les membres de la commission de l'Office de consultation publique de Montréal de nous offrir l'occasion de contribuer à sa réflexion et à son analyse des interventions proposées dans le cadre de la version préliminaire du Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles phase II « Lumière sur le pôle du Quartier latin ». Nous espérons que notre apport contribuera à mettre de l'avant des pistes d'interventions qui favorisent un développement social, économique et urbain favorable à la santé et au bien-être de la population résidante et qui fréquente ce secteur du centre-ville.

Le maintien et l'amélioration de la santé et du bien-être, la mixité sociale ainsi que le développement d'environnements favorables à la santé sont les éléments qui ont guidé la rédaction de ce mémoire et la formulation des différentes recommandations proposées. La première partie de ce document traitera de la mission du CSSS Jeanne-Mance ainsi que du Plan d'action local en santé publique du CSSS. Nous aborderons ensuite les enjeux liés au développement du pôle du Quartier latin, dans une perspective de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, de même que la création d'environnements favorables à la santé. La troisième partie exposera notre appréciation de la version préliminaire du programme particulier d'urbanisme concernant deux de ses orientations, soit *Une expérience urbaine distinctive* et *Un quartier jeune, habité, intelligent qui vit 24/7*. Le mémoire se termine par un rappel des recommandations. Ces dernières ne sont pas nécessairement toutes applicables dans le cadre de ce PPU mais, à notre avis, peuvent certainement contribuer au succès de sa mise en œuvre, en faisant appel au leadership de l'arrondissement Ville-Marie et à la contribution de différents partenaires du milieu.

Ce mémoire a bénéficié des commentaires et de l'apport de différents partenaires du milieu, tout particulièrement la Direction de la santé publique de Montréal qui a fourni les textes et les cartes en lien avec les environnements favorables à la santé. Nous remercions chacune des personnes et des organisations ayant contribué à notre réflexion.

## 2. PRÉSENTATION DU CSSS JEANNE-MANCE

### 2.1 Pour la santé et le bien-être de la population du territoire

#### 2.1.1 Le mandat et la responsabilité populationnelle

Le Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance (CSSS JM) offre des services de santé et des services sociaux à une population de plus de 140 000 personnes, soit 7.5% de la population montréalaise.

Le CSSS est présent dans le quartier latin, y détenant plusieurs points de services dont le CLSC des Faubourgs (site Sanguinet) et le centre d'hébergement du Centre-ville-de-Montréal.

Avec la mise en place de la réforme de la santé et des services sociaux en 2005, le CSSS JM exerce une responsabilité à l'égard du maintien et de l'amélioration de la santé et du bien-être de la population de son territoire. Cette responsabilité met de l'avant la prévention et la promotion de la santé et du bien-être dans le continuum de service du CSSS et de son réseau local. L'approche liée à la responsabilité populationnelle est une approche qui s'intéresse particulièrement aux déterminants sociaux de la santé.

Situé au coeur de Montréal, le territoire du CSSS Jeanne-Mance est marqué par des problématiques propres aux quartiers centraux des grands centres urbains. Plus de 500 000 personnes y transitent également en tant que travailleurs, étudiants ou touristes. Il y existe une présence importante de personnes en situation d'itinérance, d'utilisateurs de drogues injectables, de travailleurs et travailleuses du sexe et de jeunes de la rue.

De telles caractéristiques populationnelles ont des impacts sur les services offerts par le CSSS ainsi que sur les approches mises de l'avant par les intervenants. Au fil des ans, le CSSS a adapté et développé des soins et des services à l'intention des clientèles les plus vulnérables. La consultation présente liée au déploiement du PPU Quartier Latin nous interpelle donc face à l'amélioration des milieux et du cadre de vie ayant une influence directe sur la santé et le bien-être de la population et des clientèles les plus vulnérables.

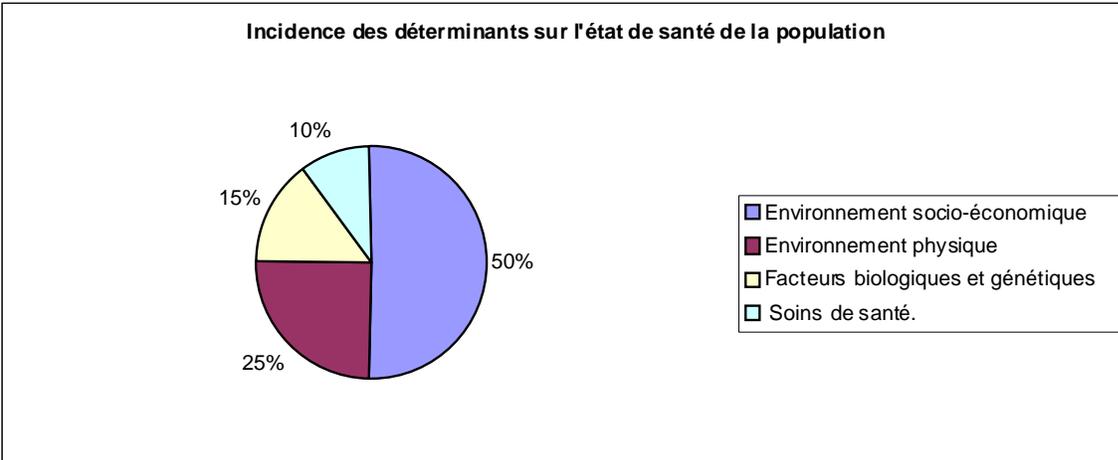
### 2.1.2 La définition de la santé

La définition de la santé du CSSS JM s'inspire de celle adoptée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) :

« La santé est un état de bien-être présupposant une capacité physique, psychologique et sociale qui permet à une personnes d'agir dans son milieu et d'accomplir les rôles qu'elle entend assumer de manière acceptable pour elle-même et pour les groupes dont elle fait partie. La santé est plus que l'absence de maladie; elle est liée à la capacité d'agir de la personne dans la communauté et la société auxquelles elle appartient. »

L'état de santé se caractérise par des interactions complexes entre plusieurs facteurs d'ordre social et économique, qui sont de plus en interdépendance avec l'environnement physique et les comportements individuels. Ces facteurs sont les déterminants de la santé. Le niveau de revenu et le statut social, l'emploi et les conditions de travail, les réseaux de soutien social, les habitudes de vie, les environnements physiques, le patrimoine génétique et l'organisation des services de santé et des services sociaux sont quelques exemples de ces déterminants.

*« L'Agence de santé publique du Canada évalue l'incidence des déterminants reliés à l'environnement socioéconomique et à l'environnement physique à plus de 75% sur l'état de santé de la population. »*



Source : Institut de recherche avancée- Santé Canada Traitement : Direction de la santé publique de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal

## 2.2 Le Plan d'action local en santé publique 2010-2015

### 2.2.1 La démarche

La loi sur la santé publique engage les CSSS à réaliser un plan d'action local en conformité avec le Programme national de santé publique 2003-2012 et avec les particularités de l'état de santé de la population de leurs territoires respectifs. Le processus de planification locale, réalisé en 2009-2010, s'est inscrit dans l'esprit de l'exercice de la responsabilité populationnelle octroyée aux CSSS par la réforme de la santé : Agir en amont, avant que les problèmes ne surgissent, agir de concert avec nos partenaires du réseau local et les différentes communautés de notre territoire, mobiliser les équipes et le réseau du CSSS pour la prévention et la promotion de la santé et du bien-être.

### 2.2.2 La lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale

Le plan d'action local en santé publique du CSSS Jeanne-Mance est élaboré sous forme de fiches selon huit grandes orientations, abordant des thématiques telles la santé des enfants, la vaccination, la santé au travail, etc. La réduction des inégalités sociales ainsi que la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale constituent une orientation transversale et chapeautent l'ensemble des orientations. En regard avec le PPU Quartier latin, nous nous attarderons de façon plus précise sur les enjeux qui s'inscrivent dans l'orientation transversale sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ainsi que sur l'orientation portant sur un environnement favorable à la santé. Cette orientation s'inscrit dans une perspective de développement durable, tel que mis de l'avant dans le Plan de développement durable 2010-2015 de la ville de Montréal. Dans le plan de la ville, on retrouve une orientation visant à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels, avec comme action ciblée de « *soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique* ». De même, la démarche MADA (Municipalités amies des aînés) offre de bonnes pistes d'aménagement, qui peuvent aussi contribuer à créer des environnements favorables à la santé, tout en favorisant un développement durable.

### 3. PORTRAIT ET ENJEUX DU QUARTIER LATIN

#### Mixité de fonctions

Le pôle du Quartier latin est situé en plein cœur du Faubourg Saint-Laurent, donc à proximité du Vieux-Montréal, au sud, du Plateau Mont-Royal, au nord, et du Centre-Sud à l'est. C'est un territoire qui est à proximité de plusieurs quartiers, dont le Quartier chinois et le futur quartier de la santé. Ce dernier aura un impact majeur sur tout le redéveloppement du secteur. Or, la dynamique actuelle du quartier va dans le sens d'un renforcement des fonctions institutionnelles et culturelles avec, entre autres, l'expansion de l'UQAM, le vaste projet du CHUM, la consolidation du Quartier des spectacles. Des institutions fortes et des centres d'affaires voisinent des entreprises culturelles de grande envergure, des commerces, ainsi que des organismes communautaires.

#### Mixité sociale

Tout comme les autres quartiers du Centre-ville, le pôle du Quartier latin est une zone habitée, avec plus de 6000 résidents et plus de 36 000 personnes qui habitent à proximité, auxquelles s'ajoutent 46 000 étudiants, quelques milliers de travailleurs et 10 millions de visiteurs par année. La mixité sociale est, par conséquent, une caractéristique importante du quartier, en plus de la mixité de fonctions. Au cours des cinq dernières années, les logements pour personnes à revenus élevés se sont multipliés, en plus de la réalisation de projets d'envergure. Il en résulte une augmentation des valeurs foncières qui se traduit par une hausse du coût des loyers et des propriétés. En conséquence, les possibilités d'accès à la propriété et à un logement abordable pour des gens de classe moyenne ou à faible revenu diminuent, de même que les locaux pour les petites entreprises d'économie sociale ou les organismes communautaires.

Il convient aussi de rappeler, qu'en plus d'être un haut lieu d'expression culturelle, le pôle du Quartier latin est aussi caractérisé par des enjeux sociaux complexes : pauvreté, itinérance, marginalité et exclusion. Il est donc primordial que des mesures concrètes soient prises afin d'améliorer les conditions de logement des personnes en situation d'itinérance et à risque de l'être. Pour toutes ces raisons, la mixité sociale et de fonction pourrait être menacée, à plus ou moins long terme.

Un offre diversifiée et équilibrée de logements privés et locatifs, dont des logements abordables et des logements sociaux, pour toute personne désireuse d'habiter le Centre-ville de Montréal est à développer, si on souhaite favoriser une mixité sociale et de fonction. Il importe que des mesures efficaces soient mises en œuvre pour maintenir l'offre actuelle en logements sociaux et pour faciliter l'offre en logements abordables destinée à des personnes ou des familles à revenu relativement modeste. Il en va de même pour les personnes en situation d'itinérance et à risque de l'être. Des mécanismes permettant de préserver le parc de maisons de chambres, et de le maintenir dans un bon état doivent être mis en place. Ceci, toujours dans la perspective de bâtir un centre-ville dynamique, solidaire et inclusif.

Cette mixité sociale et de fonction comporte aussi plusieurs défis en termes d'aménagement et ce à plusieurs niveaux; que ce soit pour assurer la sécurité des piétons, lutter contre les îlots de chaleurs ou plus globalement d'aménager les espaces publics de manière sécuritaire, ce qui favorise également la cohabitation sociale. L'élaboration et la mise en œuvre de ces aménagements, en raison de leur complexité, nécessitent une collaboration et un suivi de tous les acteurs concernés.

## 4. LE PPU PÔLE DU QUARTIER LATIN

### 4.1 Un quartier jeune, habité, intelligent qui vit 24/7

#### 4.1.1 Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale - maintien et renforcement de la mixité sociale

Le CSSS Jeanne-Mance a participé à l'atelier de vision organisé par l'arrondissement Ville-Marie, en décembre 2011, qui avait réuni une soixantaine de participants. Il en était ressorti que *les valeurs privilégiées pour encadrer le développement du quartier sont sans contredit le partage (la mixité, l'inclusion, la cohabitation, ...)*<sup>1</sup>. La stratégie pour l'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels repose également sur les valeurs qui ont fait consensus lors de l'atelier de vision, soit de *faire de Montréal une ville plus solidaire et inclusive*<sup>2</sup>.

La mixité sociale est, par conséquent, une caractéristique importante du quartier qui, selon nous, contribue à en faire un milieu dynamique, solidaire et inclusif. Cette mixité sociale doit être préservée, dans une perspective de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, qui contribue également à développer un environnement favorable à la santé pour toutes les populations qui habitent et fréquentent le territoire. Or, nous croyons que pour être préservée, elle doit faire l'objet d'une démarche de réflexion avec divers acteurs du milieu.

#### Accès à une offre de logements diversifiée

Le logement est un des principaux déterminants sociaux de la santé. Dans le PPU on parle uniquement d'*encourager une offre de logements qui s'adresse à une clientèle jeune, branchée et urbaine*. Nous sommes d'avis que l'offre de logements devrait s'adresser à une population plus diversifiée et être élaborée en faisant une étude plus approfondie des besoins de la population locale, habitant déjà le quartier ou qui pourrait être intéressée à s'y installer. Les grands employeurs du quartier, de même que les groupes communautaires, la Table Habiter Ville-Marie et la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent, pourraient contribuer à cette réflexion qui viserait à identifier les besoins en logement, les populations cibles et les pistes d'action à privilégier.

Comme il est mentionné dans le PPU, le pôle du Quartier latin est une zone habitée, avec plus de 6000 résidents et plus de 36 000 personnes qui habitent à proximité. Le quartier est également fréquenté par près de 46 000 étudiants, quelques milliers de travailleurs et 10 millions de visiteurs par année.

Cependant, au cours des dernières années, on constate une augmentation des valeurs foncières qui se traduit par une hausse du coût des loyers et des propriétés. En conséquence, les possibilités d'accès à la propriété et au logement abordable pour des gens de classe moyenne ou à faible revenu diminuent. En effet, de 2001 à 2006, le taux d'effort de 30% et plus des ménages du secteur est passé de 39,5% à 46,5%<sup>3</sup>. Pour les ménages locataires, cette proportion est passée de 41,8% à 50%. Tout nous porte à croire que cette tendance s'est maintenue, voire accélérée depuis 2006.

<sup>1</sup> Gagné Leclerc, groupe conseil. *Atelier de vision-Pôle Quartier latin*. 7 décembre 2011.

<sup>2</sup> Ville de Montréal. Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine. *La stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*. Août 2005.

<sup>3</sup> Ville de Montréal. Direction de l'habitation. *Profil statistique en habitation de l'arrondissement Ville-Marie*. Mai 2009

Or, il existe des terrains vacants à proximité du pôle du quartier latin. Certains de ces terrains pourraient être utilisés à des fins de construction de logements sociaux et abordables. Vu le prix des terrains au centre-ville, la constitution d'une réserve de terrains par la ville de Montréal est une avenue à considérer. De même, l'application de la stratégie d'inclusion permettrait, soit l'inclusion sur site ou, à tout le moins, de recueillir des fonds auprès des promoteurs permettant d'acheter d'autres terrains à proximité.

### Préservation du parc de maisons de chambres

Dans le PPU, on mentionne également vouloir *améliorer les conditions d'habitation des personnes en situation de précarité*. En effet, on retrouve dans le secteur bon nombre de personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être. Pour certaines de ces personnes, l'espace public est leur milieu de vie à défaut d'un logement. D'autres habitent dans des maisons de chambres, souvent le dernier rempart avant la rue. Les plus récentes données nous indiquent que 66% des maisons de chambres se retrouvent dans trois arrondissements, soit Plateau Mont-Royal, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Ville-Marie<sup>4</sup>. D'après les informations recueillies auprès d'intervenants du CSSS, leur nombre a diminué, mais il en reste encore qui sont situées dans le quartier des spectacles ou à proximité. Des actions ont déjà été identifiées par l'ensemble des partenaires du milieu dans le *Plan d'action ciblé en itinérance de la ville de Montréal 2010*, soit :

- 1- *Développer de nouveaux logements à but non lucratif avec soutien communautaire pour les sans-abri ou les personnes vulnérables*
- 2- *Sauvegarder des maisons de chambres pour les sans-abri ou les personnes vulnérables*<sup>5</sup>

Pour atteindre ces objectifs, en particulier dans le centre-ville, il faut mettre en place des moyens concrets. L'acquisition et la socialisation des maisons de chambres par des OBNL est, d'après nous, une voie à privilégier. Là encore, la stratégie d'inclusion pourrait être mise à contribution, de même que la réserve de terrains, si on veut développer de nouveaux logements. Le Comité de liaison en itinérance de Montréal, auquel participe le CSSS Jeanne-Mance, effectue le suivi du *Plan d'action ciblé en itinérance de la ville de Montréal 2010* et pourrait certainement se pencher sur cette question avec des acteurs locaux.

### Recommandations :

- 1- Que l'arrondissement documente les besoins en logement de la population locale et d'autres populations pouvant être intéressées à venir s'installer dans le secteur, en associant les acteurs du milieu à la démarche
- 2- Que l'Arrondissement se dote, dans son PPU, d'objectifs chiffrés en matière de développement de logements sociaux et communautaires pour l'ensemble du Quartier latin
- 3- Que les objectifs de l'arrondissement, en matière de développement de logements sociaux et communautaires visent à développer une offre diversifiée, de manière à répondre aux besoins de différentes populations et à préserver la mixité sociale

---

<sup>4</sup> Ville de Montréal. Direction de l'habitation. **Cadre d'intervention sur les maisons de chambres; document de référence**. Montréal. Mars 2007.

<sup>5</sup> Ville de Montréal. **Plan d'action ciblé en itinérance**. 8 octobre 2010

- 4- Que l'arrondissement constitue une réserve de terrains pour la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires
- 5- Que l'arrondissement et la ville de Montréal s'assurent de l'application de la stratégie d'inclusion pour tout nouveau projet privé à proximité ou sur le territoire du Quartier latin
- 6- Que l'arrondissement instaure des mécanismes permettant de suivre l'évolution du parc de maisons de chambres et d'intervenir, au besoin, dans le but de les sauvegarder ou de les transférer à des organismes afin de les socialiser.

#### [Pour une cohésion sociale et une cohabitation harmonieuse](#)

Le quartier latin, comme grand nombre des quartiers centraux de grandes villes à travers le monde, regorge d'une diversité de population et d'une grande vivacité. Des travailleurs, des touristes, des étudiants ainsi qu'une population plus marginalisée foulent les rues du Centre-ville à tous les jours. Le développement du pôle du quartier latin entraînera certainement une augmentation des personnes qui fréquentent le quartier, d'où l'importance que ces populations cohabitent dans le respect, en toute sécurité et dans un milieu convivial et inclusif. Chaque citoyen doit y être considéré comme tel.

Pour différentes raisons, les populations marginales habitent et fréquentent le centre-ville de Montréal depuis de nombreuses années. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le CLSC des Faubourgs s'est installé sur la rue Sanguinet et a développé des services spécifiques adaptés à ces populations : UPS-Justice, EMRII, équipe itinérance, jeunes de la rue, ESUP. C'est aussi pour desservir cette population que le CLSC des Faubourgs, qui devra déménager dans les prochaines années, compte rester au Centre-ville.

Face à des populations aussi diversifiées et des problématiques complexes, une étroite collaboration entre les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux, soit les établissements de santé et les organismes communautaires s'avèrent essentielle. La diversité et la complémentarité des approches sont nécessaires. C'est d'ailleurs pourquoi un Comité de liaison en itinérance, animé par la RAPSIM en collaboration avec la Ville de Montréal et l'Agence de la santé et des services sociaux, travaille depuis plusieurs années pour favoriser une meilleure intervention auprès de ces populations, au profil et aux besoins diversifiés.

Ce travail de collaboration doit se poursuivre et être bonifié en tenant compte de la conjoncture et des projets de développement actuels, afin d'ajuster les actions à mettre en place; tant en matière de santé et salubrité que de partage de l'espace public.

#### [Installation de toilettes publiques](#)

Comme mentionné plus haut, le développement du pôle du quartier latin, avec la piétonisation de la rue Sainte-Catherine, le désenclavement des Habitations Jeanne-Mance, la venue de nouveaux résidents et l'ajout d'activités culturelles, va nécessairement augmenter de façon significative le nombre de personnes qui vont fréquenter le quartier et se côtoyer. Tant pour les touristes que pour la population en général dont les personnes en situation d'itinérance, il a maintes fois été question d'installer des toilettes publiques dans le quartier.

L'installation de toilettes publiques, en plus de rendre le quartier plus convivial et fournir un service de base aux personnes en situation d'itinérance ou marginalisées, pourrait permettre de réduire le nombre d'incivilités qui résulte du manque d'accès à des toilettes et éliminer une autre source de stigmatisation et de tensions sociales. Sachant, que Le partenariat du Quartier des Spectacles a mis à l'essai des «urinoirs urbains» durant l'été 2012 et qu'aucun incident n'a été soulevé, nous croyons que de telles installations devraient être envisagées pour le développement du pôle Quartier Latin. Des installations sanitaires existent déjà dans plusieurs autres grandes villes (Paris, Vancouver, San Francisco, Boston, New York) et fonctionnent très bien. De plus, la question des toilettes publiques fait partie du « Plan d'action sécurité publique de l'arrondissement Ville-Marie » et fait l'objet d'un large consensus (groupes communautaires, résidents, gens d'affaires). La forme et la gestion de ces lieux restent à définir, mais nous sommes confiants que les solutions existent ou peuvent être élaborées en collaboration avec les partenaires du Quartier, pouvant même donner lieu à une collaboration avec des projets d'insertion pour des personnes marginalisées et éloignées du marché du travail.

#### [Animation des places publiques et marché public](#)

Les places publiques peuvent être animées davantage dans un esprit de cohabitation et d'inclusion. La tenue d'un marché public accessible (par sa proximité mais aussi financièrement) aurait à la fois l'avantage de créer un espace de convivialité et aussi d'augmenter une offre de fruits et légumes frais à prix abordables pour les populations plus vulnérables (personnes à faible ou sans revenu et personnes âgées).

#### [Faciliter le déplacement de tous et toutes et à tous âges](#)

Bien que le développement du quartier vise à attirer une clientèle jeune et branchée, il ne faut pas oublier la présence de personnes âgées et de famille sur le territoire. En effet, des aménagements tels que des parcours piétonniers facilitent le déplacement des personnes âgées, des familles et des personnes à mobilité réduite (installation de banc de parc à courte distance et la prolongation du temps de traverse piétonnier sur les grandes artères). Quelques éléments de solutions sont, à cet effet, mentionnés dans le cadre de la démarche MADA (Montréal ami des aînés). Nous croyons important d'y faciliter la mobilité de tous, afin de favoriser les rencontres et la cohabitation intergénérationnelle.

De plus, comme le sentiment de sécurité des piétons est important pour assurer le dynamisme du Centre-ville, en particulier les femmes, nous recommandons d'augmenter l'éclairage sur les rues en périphérie des grandes artères et dans tout autre lieu approprié.

#### [Recommandations :](#)

- 7- Que l'arrondissement poursuive son implication dans les comités de travail liés à l'itinérance et effectue la mise à jour de son plan d'action ciblé en itinérance
- 8- Que l'arrondissement s'engage à mettre sur pied un comité de travail, afin d'évaluer la possibilité d'installer des toilettes publiques au Centre-ville
- 9- Que l'arrondissement assure l'aménagement de parcours piétonniers facilitant le déplacement des personnes âgées, des familles et des personnes à mobilité réduite

- 10- Que l'arrondissement augmente l'éclairage sur les rues en périphérie des grandes artères et dans tout autre lieu approprié, afin d'améliorer le sentiment de sécurité de la population, notamment des femmes
- 11- Que l'arrondissement prévoit des espaces pour un marché public, contribuant ainsi à améliorer l'accès à des fruits et légumes pour les populations à faible revenu, tout en créant de l'animation sur rue pour les personnes qui fréquentent le quartier latin ou y habitent.

## 4.2 Une expérience urbaine distinctive

### 4.2.1 Des environnements favorables à la santé

#### L'aménagement des espaces de déplacements pour les piétons

Le PPU Quartier latin manifeste une volonté exemplaire d'encourager les déplacements piétonniers et diverses mesures sont proposées. Idéalement, ces mesures devraient être systématiquement implantées, soit lors de la réfection routière, soit lors de travaux spécifiques afin de soutenir les déplacements actifs sécuritaires. Par exemple, le verdissement des espaces tampons séparant les voies de déplacement piétonnes et la chaussée, de même que l'enlèvement des obstacles sur la voie piétonne (ex. poteau, mobilier urbain et parcomètre mal placés) qui nuisent à la continuité du cheminement et au déneigement des trottoirs l'hiver constituent des mesures qui augmentent le confort des piétons. Les rues d'un quartier attirant autant de personnes devraient graduellement être mises aux « normes » des meilleures pratiques de l'accessibilité universelle.

Afin d'appuyer sa volonté de rendre le quartier latin encore plus favorable au transport actif sécuritaire, nous suggérons à l'arrondissement de se doter d'une politique de rues conviviales (*complete street*) pour toutes les rues de son territoire. Les rues conviviales orientent l'aménagement des rues pour que tous les usagers de la route y trouvent leur place, en accordant une place prioritaire et sécuritaire aux usagers plus à risque d'accident que sont les piétons et les cyclistes. Les données montrent que les artères constituent les sites de collisions les plus fréquents.

#### La sécurisation des intersections

Les cartes des blessés de la route (1999-2008) pour trois catégories d'utilisateur sur le territoire du pôle Quartier latin montrent la concentration dominante de blessés sur les quatre grandes artères est-ouest ainsi que sur cette collectrice majeure qu'est la rue Ontario. Pour les cyclistes cependant, on notera que le boulevard de Maisonneuve est relativement épargné, ce qui s'explique évidemment par la présence d'une véritable piste cyclable, physiquement protégée de la circulation automobile; de plus, sur le tronçon qui nous concerne ici, on ne retrouve que trois rues transversales importantes (St-Hubert, Berri et Saint-Denis). Néanmoins, certaines intersections sont particulièrement accidentogènes (Voir cartes en annexe).

La grande majorité des accidents surviennent aux intersections qui sont toujours des lieux de conflit pour l'occupation de la chaussée. Un indicateur reflète le degré de dangerosité des intersections d'un territoire donné : le nombre de blessés aux intersections par rapport au nombre d'intersections. Le tableau suivant compare cet indicateur pour le territoire du Quartier latin et celui de Montréal dans son ensemble.

## Blessés aux intersections (1999-2008) par nb d'intersections

	Quartier latin	Montréal agglo
Piétons	0.798	0.35
Cyclistes	0.763	0.31
Occupants de véhicule	0.866	1.53

On constate que les intersections du Quartier latin seraient plus risquées pour les piétons et cyclistes que la moyenne montréalaise. Par intersection, on y retrouve plus de deux fois plus de piétons et cyclistes blessés que dans l'ensemble de l'île. Il faudra voir dans quelle mesure les récents grands travaux entrepris dans le secteur ont amélioré la situation de ces usagers de la route plus à risque d'accidents. Par ailleurs les occupants de véhicules-moteurs blessés par intersection sont presque 50% moins nombreux dans le Quartier latin que dans l'ensemble de Montréal.

Nous soulignons avec intérêt la volonté manifestée dans le PPU de sécuriser certaines intersections. Nous appuyons fortement des mesures en ce sens, compte tenu du risque plus grand pour les cyclistes et piétons que représentent les intersections du Quartier, (par rapport à la moyenne de l'île). Les traverses des intersections comprenant une artère devraient être des sites d'intervention de sécurisation prioritaires, après les pourtours des écoles. Les bonnes pratiques d'apaisement de circulation et de rues conviviales (*complete street*) comprennent une panoplie de mesures, telles que des refuges piétons en tête de terre-plein, des feux piétons à décompte numérique, etc.

### [Le verdissement pour lutter contre les îlots de chaleur](#)

La lutte aux îlots de chaleur passe par un soutien au verdissement non seulement de l'emprise publique, mais aussi des terrains privés. Une attention particulière est mentionnée dans le PPU pour optimiser le nombre de places de stationnement extérieur hors rue. Des actions de verdissement peuvent aussi s'effectuer sur ces sites dans le respect des principes d'aménagement sécuritaire.

De plus, il faudra s'assurer que le Plan d'action Canopée récemment dévoilé par la Ville et qui prévoit la plantation de 300 000 arbres d'ici 2021 accorde sa juste part au pôle Quartier latin. Des projets Quartier 21, financés conjointement par la Ville et la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal ont déjà été entrepris dans Ville-Marie pour créer des « îlots de fraîcheur », par exemple en travaillant au verdissement de ruelles. L'expertise ainsi accumulée pourrait certainement bénéficier également au secteur qui fait l'objet du PPU.

Pour les places minéralisées, il est préférable d'utiliser un revêtement à fort albédo qui réfléchit l'énergie solaire plutôt que de la concentrer ou l'utilisation du pavé alvéolé qui permet d'offrir une bonne surface portante aux véhicules-moteurs tout en ménageant une part importante de verdure. Un règlement sur les toits blancs et des projets de toits verts pourrait être envisagé ainsi que certaines mesures de verdissement et d'agriculture urbaine (Voir carte en annexe).

## L'aménagement sécuritaire

De plus, si l'on souhaite développer la vie urbaine et l'activité dans les espaces publics, que ce soit sur les rues comme dans les places publiques et les parcs, l'enjeu de la sécurité urbaine s'impose alors. La cohabitation avec les populations marginalisées en constitue un aspect. Mais nous voudrions aussi attirer l'attention sur l'aménagement sécuritaire des espaces publics. La Ville de Montréal s'est d'ailleurs dotée d'un guide sur cette question.

([http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/femmes\\_ville\\_fr/media/documents/Guide\\_aménagement\\_environnement\\_urbain\\_sécuritaire.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/femmes_ville_fr/media/documents/Guide_aménagement_environnement_urbain_sécuritaire.pdf)).

Il s'agit d'intervenir directement sur l'aménagement ou par réglementation sur des éléments architecturaux et urbanistiques afin de renforcer le sentiment de sécurité des personnes et de réduire les occasions d'actes criminels. À cet effet, rappelons brièvement les principes d'aménagement sécuritaire :

- Savoir où l'on est et où l'on va (la signalisation)
- Voir et être vue (la visibilité par l'éclairage, un bon champ de vision, l'élimination des cachettes (soit leur élimination ou leur fermeture ou leur éclairage) et la réduction des espaces couloir sans sortie en cours de parcours)
- Être dans des lieux animés (l'achalandage agissant comme élément dissuasif ou comme source d'aide potentielle)
- Être dans des lieux surveillés et pouvoir obtenir de l'aide
- Vivre dans des lieux propres et accueillants (L'aménagement et l'entretien des espaces publics et privés)
- Agir ensemble (la concertation de la municipalité avec les organismes du milieu et la participation citoyenne)

L'application de ces principes dans des projets en développement, dans l'aménagement des espaces publics ou dans la réglementation (ex. : dans un règlement de Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA) constitue des options à considérer. Pour les sites déjà construits, les marches exploratoires constituent souvent une méthode utilisée pour identifier les principaux problèmes et les pistes de solutions. La Ville de Montréal et les organismes Tandem ont développé une solide expérience dans la conduite des marches exploratoire pour améliorer la sécurité urbaine et cela pourrait être mis à profit.

## Faire l'évaluation des actions

Nous suggérons à l'arrondissement d'évaluer les actions implantées et de faire le monitoring des effets (ex. : achalandage, nombre de déplacement piétons, nombre de résidants sans voiture, etc.) sur une certaine période de temps. La Direction de santé publique de l'agence de Montréal et certaines universités ont développé une expertise dans le monitoring et l'étude d'impact qui pourrait sûrement être mise à profit. Nous encourageons donc l'arrondissement à poursuivre dans sa volonté de collaborer avec ces institutions pour élaborer des études utiles pour les parties prenantes et profitables pour la santé et la qualité de vie de la population.

## Recommandations :

- 12- Que l'arrondissement voit à l'application des bonnes pratiques d'apaisement de circulation et de rues conviviales (*complete street*), dans tout projet d'aménagement ayant trait aux transports actifs et routiers, ainsi qu'aux déplacements des piétons
- 13- Que l'arrondissement adopte des règlements favorisant la mise en œuvre de moyens permettant de lutter contre les îlots de chaleur (toits verts, toits blancs, verdissement, agriculture urbaine)
- 14- Que l'arrondissement voit à l'application des principes d'aménagement sécuritaire dans tout projet développé dans l'espace public
- 15- Que l'arrondissement évalue les actions implantées, en collaboration avec différents partenaires, dont les universités et la Direction de santé publique de l'agence de Montréal.

## **5. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS**

### **5.1 Maintien et renforcement de la mixité sociale**

La mixité sociale est une caractéristique importante du quartier qui, selon nous, contribue à en faire un milieu dynamique, solidaire et inclusif. Cette mixité sociale doit être préservée, dans une perspective de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, qui contribue également à développer un environnement favorable à la santé pour toutes les populations qui habitent et fréquentent le territoire. Or, nous croyons que pour être préservée, elle doit faire l'objet d'une démarche de réflexion avec divers acteurs du milieu.

### Le CSSS Jeanne-Mance recommande :

- 1- Que l'arrondissement documente les besoins en logement de la population locale et d'autres populations pouvant être intéressées à venir s'installer dans le secteur, en associant les acteurs du milieu à la démarche
- 2- Que l'arrondissement se dote, dans son PPU, d'objectifs chiffrés en matière de développement de logement sociaux et communautaires pour l'ensemble du Quartier latin
- 3- Que les objectifs de l'arrondissement, en matière de développement de logements sociaux et communautaires visent à développer une offre diversifiée, de manière à répondre aux besoins de différentes populations et à préserver la mixité sociale
- 4- Que l'arrondissement constitue une réserve de terrains pour la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires
- 5- Que l'arrondissement et la ville de Montréal s'assurent de l'application de la Stratégie d'inclusion pour tout nouveau projet privé à proximité ou sur le territoire du Quartier latin

- 6- Que l'arrondissement instaure des mécanismes permettant de suivre l'évolution du parc de maisons de chambres et d'intervenir, au besoin, dans le but de les sauvegarder ou de les transférer à des organismes afin de les socialiser
- 7- Que l'arrondissement poursuive son implication dans les comités de travail liés à l'itinérance et effectue la mise à jour de son plan d'action ciblé en itinérance
- 8- Que l'arrondissement s'engage à mettre sur pied un comité de travail, afin d'évaluer la possibilité d'installer des toilettes publiques au Centre-ville
- 9- Que l'arrondissement assure l'aménagement de parcours piétonniers facilitant le déplacement des personnes âgées, des familles et des personnes à mobilité réduite
- 10- Que l'arrondissement augmente l'éclairage sur les rues en périphérie des grandes artères et dans tout autre lieu approprié, afin d'améliorer le sentiment de sécurité de la population, notamment des femmes
- 11- Que l'arrondissement prévoit des espaces pour un marché public, contribuant ainsi à améliorer l'accès à des fruits et légumes pour les populations à faible revenu, tout en créant de l'animation sur rue pour les personnes qui fréquentent le quartier latin ou y habitent.

## 5.2 Des environnements favorables à la santé

La mixité sociale, mais aussi de fonction comporte plusieurs défis, en termes d'aménagement, et ce, à plusieurs niveaux; que ce soit pour assurer la sécurité des piétons, lutter contre les îlots de chaleurs ou plus globalement d'aménager les espaces publics de manière sécuritaire. L'élaboration et la mise en œuvre de ces aménagements, en raison de leur complexité, nécessitent une collaboration et un suivi de tous les acteurs concernés.

### [Le CSSS Jeanne-Mance recommande :](#)

- 12- Que l'arrondissement voit à l'application des bonnes pratiques d'apaisement de circulation et de rues conviviales (*complete street*), dans tout projet d'aménagement ayant trait aux transports actifs et routiers, ainsi qu'aux déplacements des piétons
- 13- Que l'arrondissement adopte des règlements favorisant la mise en œuvre de moyens permettant de lutter contre les îlots de chaleur (toits verts, toits blancs, verdissement, agriculture urbaine)
- 14- Que l'arrondissement voit à l'application des principes d'aménagement sécuritaire dans tout projet développé dans l'espace public
- 15- Que l'arrondissement évalue les actions implantées, en collaboration avec différents partenaires, dont les universités et la Direction de santé publique de l'agence de Montréal.

## 6. ANNEXES

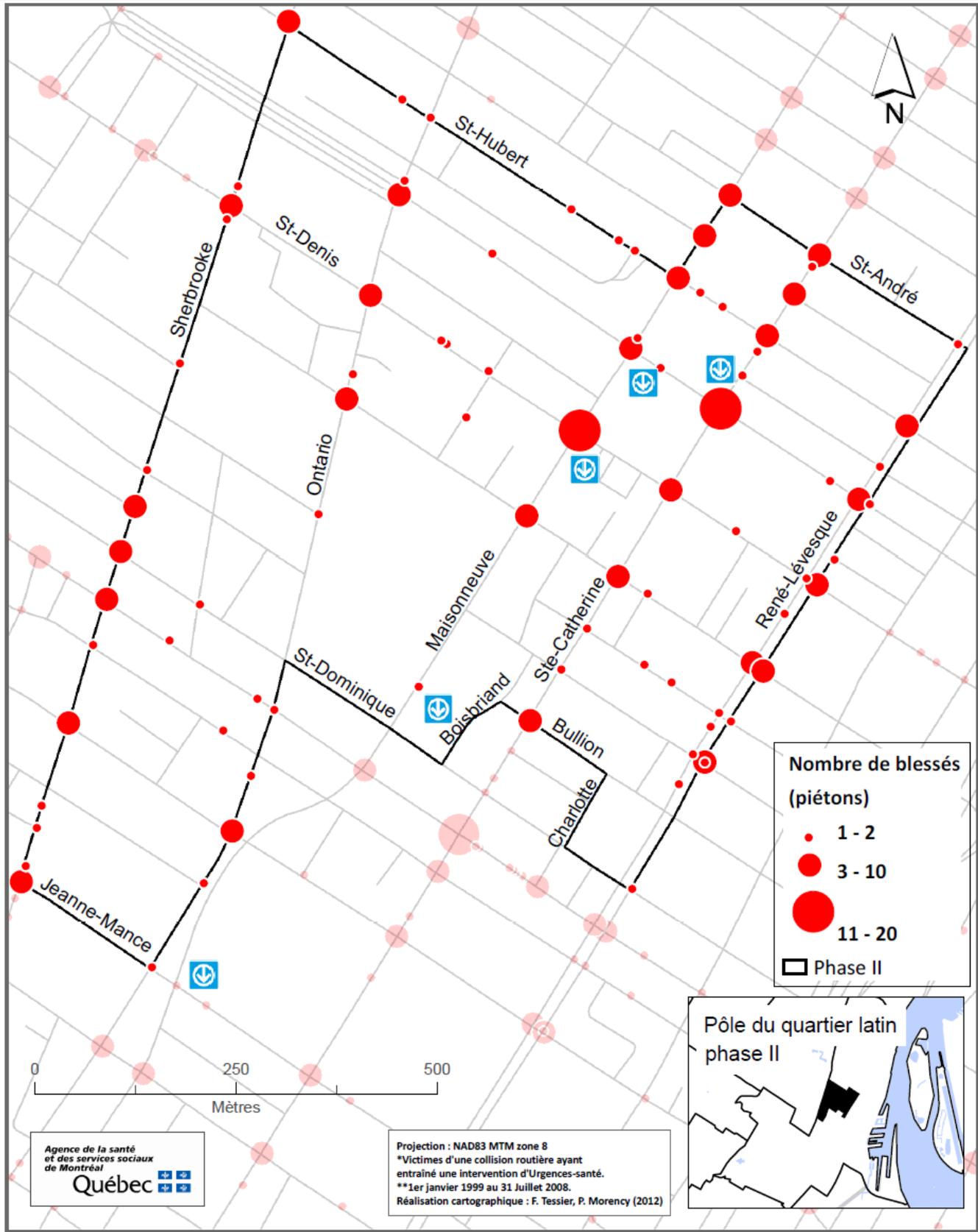
Pôle du quartier latin (phase II), distribution des piétons blessés, 1999-2008

Pôle du quartier latin (phase II), distribution des cyclistes blessés, 1999-2008

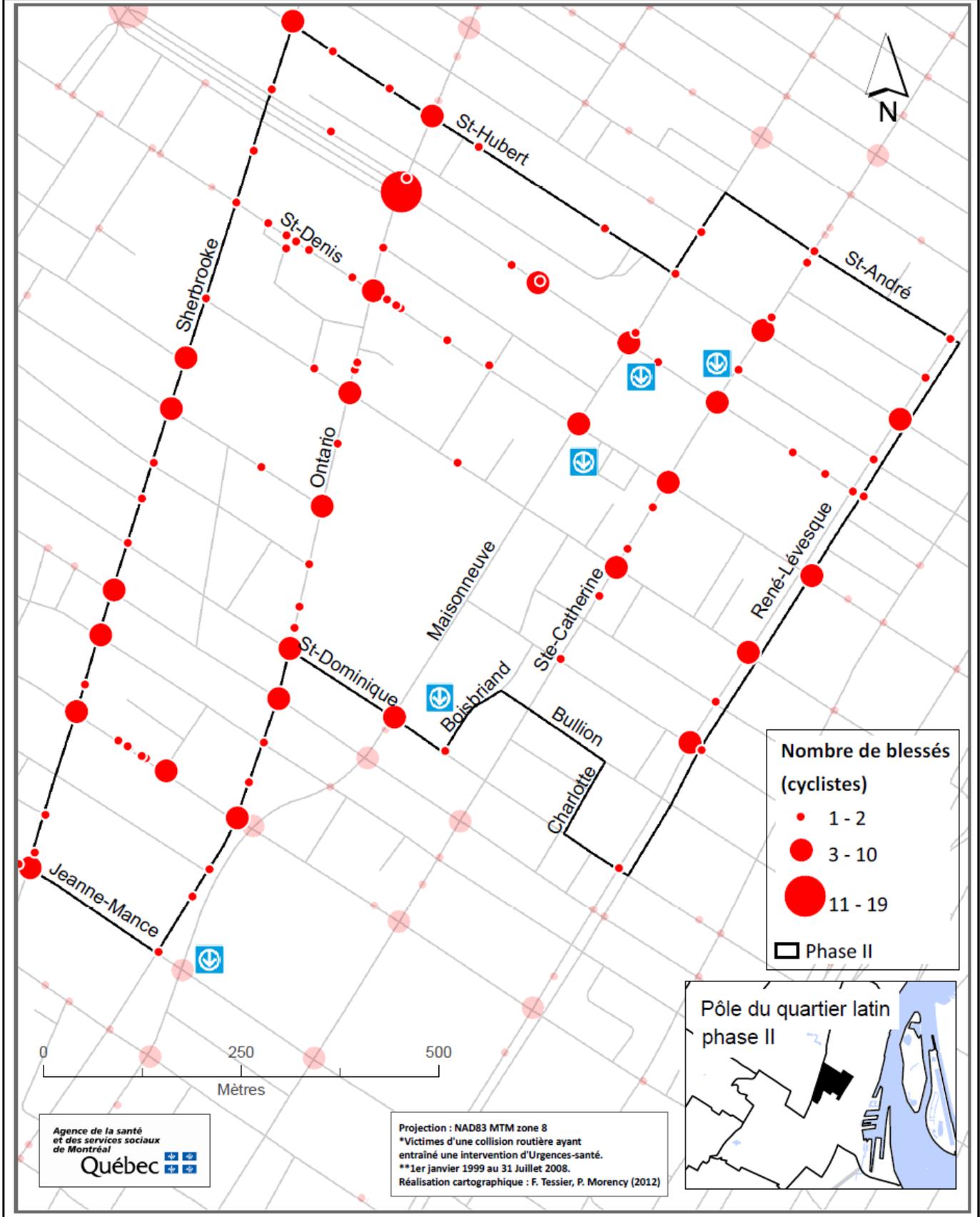
Pôle du quartier latin (phase II), occupants de véhicules blessés, 1999-2008

Pôle du quartier latin (phase II), îlot de chaleur

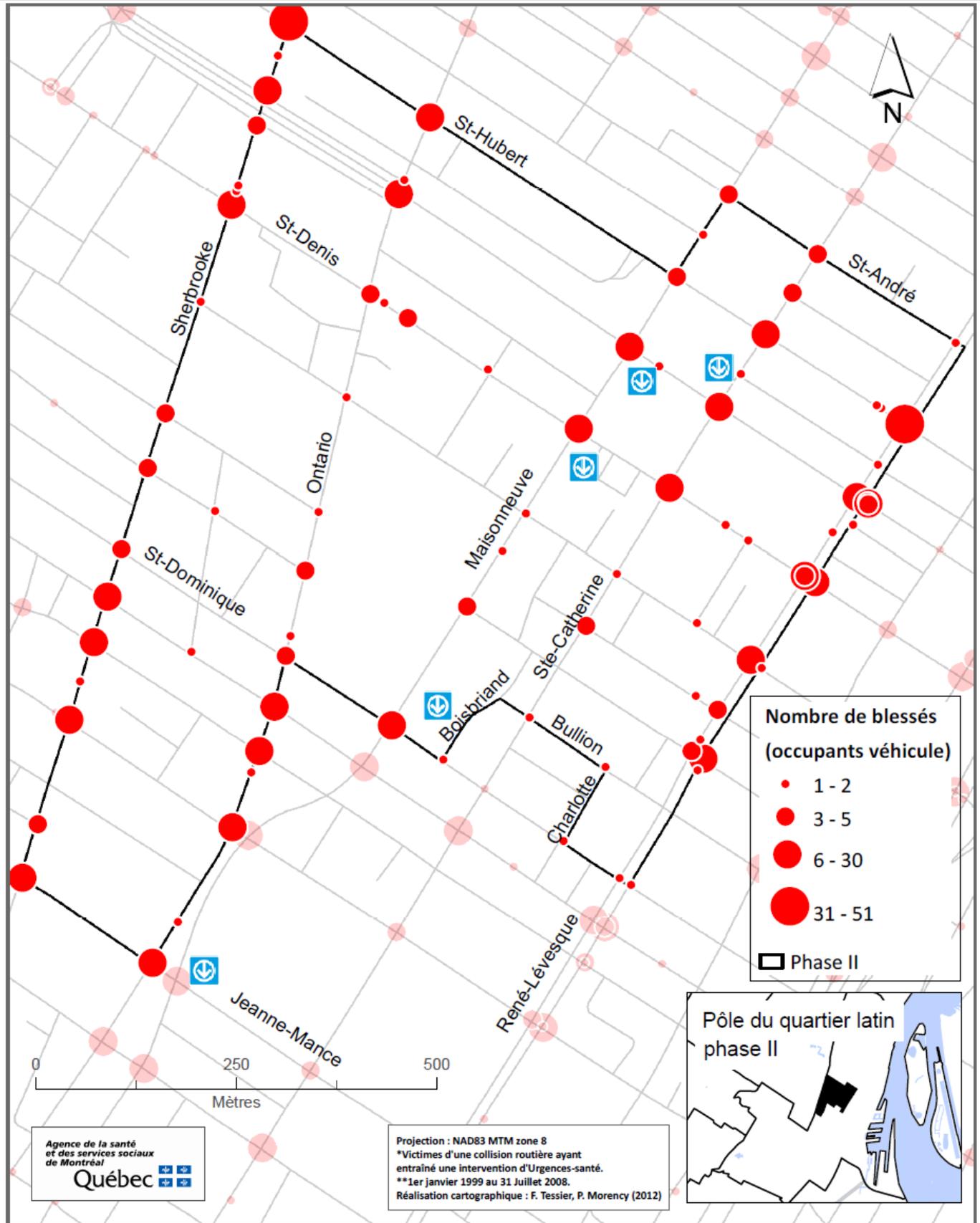
# Pôle du quartier latin (phase II), distribution des piétons blessés\*, 1999-2008\*\*



# Pôle du quartier latin (phase II), distribution des cyclistes blessés\*, 1999-2008\*\*



# Pôle du quartier latin (phase II), occupants de véhicule blessés\*, 1999-2008\*\*



# Pôle du quartier latin (phase II), îlot de chaleur

